UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS1500-10	INITIATION AU TRAVAIL HISTORIQUE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2026	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

CHAMPIGNY, ANTOINE	champigny.antoine@uqam.ca	N/A
Nom et prénom	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations - Pondération 5
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 6
6.1 Modalités de participation au cours 6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
6.3 Modalités de remise des travaux 6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie - Médiagraphie 7
7.1 Documentation obligatoire 7
7.2 Documentation complémentaire 7
8 Références 8
8.1 Règlements et Politiques 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Compétences 11

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours constitue le premier lieu où les étudiants sont amenés à « faire » de l'histoire, c'est-à-dire à prendre connaissance de la production scientifique sur un sujet, à poser des questions pertinentes aux documents historiques, à les repérer et à les analyser, et à communiquer les résultats de cette démarche. Ce cours se donne en partie dans un laboratoire informatique afin de faire usage des nouvelles technologies informatiques pour rendre concret l'apprentissage de la méthodologie en histoire et donner les moyens de traiter de manière rigoureuse et efficace l'information historique. Il aborde les questions liées à l'organisation et à la présentation du travail universitaire, à la recherche bibliographique et documentaire, à la rédaction de bibliographies aux normes de la discipline historique, à l'usage d'outils de bibliographie automatique, ainsi qu'à l'approche des sources documentaires et des archives. Il fournit les bases de la méthode de la dissertation et de la statistique pour historien : lecture de tableaux et de graphiques, calculs simples de la statistique descriptive (indicateur de position, de dispersion, changement d'échelles, réalisation de graphiques). Les enseignements s'organisent autour d'un exercice de dissertation (synthèse argumentée), construit tout au long du trimestre au fil des séances et mobilisant l'ensemble des contenus du cours.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours d'introduction est obligatoire pour les étudiant-e-s du baccalauréat en histoire. Il a pour objectif principal de former les étudiant.e.s à des pratiques, outils et méthodes incontournables de leur parcours académique en histoire, en leur permettant d'acquérir des compétences précieuses pour leur future vie professionnelle.

À la fin de la session, les étudiants et étudiantes :

1. Auront renforcé et diversifié leurs habiletés universitaires en vue de leur formation en histoire au 1er cycle (organisation, planification, autonomie, prise et restitution de notes, écriture et prise de parole en contexte académique) ;
2. Auront approfondi leur esprit critique et leur maîtrise du raisonnement historique ;
3. Auront découvert de multiples ressources et outils généraux utiles à leur parcours d'historien, d'historienne ;
4. Auront mené à bien un projet de recherche en histoire, à un niveau adapté à leur début de parcours au 1er cycle ;
5. À cette occasion, se seront familiarisé.e.s avec plusieurs types d'attendus des travaux en histoire au 1er cycle (contextualisation, problématique, plan, exploitation de sources et de données, construction d'une introduction, rédaction d'un développement argumenté) ;
6. Auront appris à réunir, commenter et présenter une bibliographie de travail en histoire, composée de références fiables et scientifiques, mobilisées et citées avec éthique ;
7. Se seront familiarisé.e.s avec les enjeux et les pratiques du numérique en histoire ;
8. Auront communiqué leurs résultats historiques à l'écrit comme à l'oral, individuellement et en groupe, de manière claire, démonstrative et rigoureuse.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours offre une exploration approfondie des méthodes et outils fondamentaux de la recherche en histoire, en mettant un accent particulier sur les enjeux contemporains liés au numérique et sur l'intégration de méthodes interdisciplinaires issues des sciences sociales, de la statistique et des technologies de l'information. Le parcours pédagogique guidera les étudiant.e.s à travers les étapes principales d'un projet de recherche universitaire en histoire, allant de la formulation de la problématique jusqu'à la présentation des résultats.

Les séances seront organisées de manière thématique, autour des différentes compétences et habiletés que le cours vise à développer, en vue de la réalisation d'un projet de recherche en histoire réalisé de manière individuelle. L'enseignement se fondera sur des supports documentaires variés (sources historiques, études, capsules vidéo, billets de blogues, etc.). Chaque semaine, une part importante du cours sera consacrée à des exercices pratiques en salle informatique, à la bibliothèque ou en archive. L'apprentissage sera fondé sur l'appropriation des outils, ressources et savoir-faire essentiels par le biais d'une implication constante des étudiant.e.s dans les activités et les discussions (évaluées ou non), qui seront proposées tout au long de la session sous la conduite de l'enseignant.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La session sera subdivisée en plusieurs séquences d'enseignement, chacune d'elles étant constituée d'une série de cours consacrés à une étape du projet de recherche. Des ateliers pratiques seront dispensés durant la deuxième moitié de chaque séance, soit au local informatique ou en bibliothèque. À la fin de chaque séquence, un rendu spécifique sera attendu afin de valider l'acquisition de la compétence associée à une des évaluations typiques d'un baccalauréat en histoire.

TRAVAUX PRATIQUES

a) Objectifs :

Les travaux pratiques visent à valider les apprentissages associés à chacune des séances et à favoriser la poursuite de leur intégration au courant de la semaine. Ils servent également à expérimenter sur des documents et des sujets fournis les principales étapes qui seront à répéter dans les autres évaluations de la session.

b) Démarche :

Vers la fin de chacune des séances, un travail pratique en lien avec la matière du cours sera expliqué. Du temps sera alloué en classe pour le compléter. Il devra être remis sur Moodle à la fin de la séance pour avoir de la rétroaction.

c) Évaluation :

Le portfolio constitué de tous les travaux pratiques remis sera évalué à la fin de la session dans le but de valider le niveau de participation de chaque étudiant.e, le sérieux de leur démarche, l'assiduité de leurs remises et le respect des consignes. Le portfolio vaudra pour 20% de la note finale.

BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

a) Objectifs :

La bibliographie en histoire est une pratique essentielle qui fait foi de la qualité de la recherche en présentant une variété d'études pertinentes et valides scientifiquement. Portant sur le sujet choisi par l'étudiant.e dans une liste fournie, la bibliographie annotée doit permettre de mettre en application les compétences de recherche et de traitement bibliographiques à travers la pratique des différents outils abordés lors des semaines 2 et 3.

b) Démarche :

Dès la deuxième semaine, les étudiant.e.s auront à faire le choix du sujet sur lequel ils vont travailler tout au long de la session. Ils devront ensuite procéder à une recherche documentaire en bibliothèque et en ligne afin de réunir une bibliographie d'une douzaine d'études de nature variée. Les références de ces études devront être classées par catégories et présentées selon les normes du département d'histoire de l'UQAM. Un bref commentaire accompagnant chacune des notices devra expliciter la démarche de recherche et les raisons justifiant la validité de l'étude pour une recherche universitaire.

c) Évaluation :

Seront évaluées les capacités à sélectionner, enregistrer, classer et présenter la référence des études utiles à un travail de recherche en histoire. La bibliographie commentée est à remettre le 4 octobre et vaudra pour 15% de la note finale.

PRÉSENTATION ORALE (ENREGISTRÉE)

a) Objectifs :

La prise de parole constitue un aspect incontournable du parcours au baccalauréat en histoire. Cette évaluation vise à développer la capacité de comprendre une étude scientifique, à en restituer l'organisation et à communiquer oralement un propos rigoureux et bien structuré. Elle doit également permettre à l'étudiant.e d'amorcer son appropriation du concept théorique central de son dossier.

b) Démarche :

À partir de l'étude associée au sujet retenu, chaque étudiant.e produira une présentation orale d'une dizaine de minutes accompagnée d'un support visuel. Il s'agira de présenter le propos général de l'étude, de restituer le plan de son argumentation et d'expliquer un concept théorique important pour le dossier. La présentation sera enregistrée et remise sous la forme d'une capsule vidéo.

c) Évaluation :

Seront évaluées la compréhension de l'étude, la capacité à en restituer clairement l'argumentation et la précision avec laquelle le concept retenu sera défini et expliqué. L'organisation du propos, la qualité de la communication orale et la pertinence du support visuel seront également prises en compte. La présentation orale enregistrée sera à remettre le 1er novembre et vaudra pour 10 % de la note finale.

ÉTUDE DE SOURCE

a) Objectifs :

Les documents historiques sont au cœur du travail de l'historien. Cette évaluation vise à développer la capacité à décrire et à analyser une source en tenant compte de ses conditions de production, de sa portée et de ses limites. Elle doit également permettre à l'étudiant.e de caractériser un phénomène historique concret en lien avec son dossier et de constituer les matériaux qui seront mobilisés dans le travail final.

b) Démarche :

À partir d'une source associée au sujet retenu, chaque étudiant.e produira une étude ciblée du document. Il s'agira de le présenter et de le contextualiser, de sélectionner et de formaliser les informations pertinentes, puis d'en tirer des observations sur le phénomène étudié. L'analyse devra s'appuyer sur les études scientifiques réunies au cours de la recherche bibliographique.

c) Évaluation :

Seront évaluées la capacité à situer et à critiquer la source, la rigueur avec laquelle les informations seront sélectionnées, organisées et analysées, ainsi que la pertinence des observations formulées. La mobilisation des études scientifiques et la clarté de la présentation écrite seront également prises en compte. L'étude de source sera à remettre le 22 novembre et vaudra pour 15 % de la note finale.

PROBLÉMATISATION

a) Objectifs :

La formulation d'une problématique constitue une étape essentielle du travail historique. Cette évaluation vise à développer la capacité à construire une question de recherche à partir de la mise en relation des études scientifiques, d'un concept théorique et d'un phénomène historique concret. Elle doit permettre à l'étudiant.e de donner une orientation précise au dossier poursuivi depuis le début de la session.

b) Démarche :

Dans la continuité des travaux précédents, chaque étudiant.e produira un texte qui contextualisera le sujet et mettra en dialogue plusieurs études scientifiques. Il s'agira ensuite de reprendre le concept théorique étudié dans la présentation orale et de le confronter au phénomène dégagé lors de l'étude de source. Les enjeux soulevés par cette mise en relation devront conduire à la formulation d'une question historique clairement circonscrite.

c) Évaluation :

Seront évaluées la capacité à contextualiser le sujet, la pertinence de la mise en relation des études et la rigueur avec laquelle le concept théorique sera articulé au phénomène historique. La précision, la pertinence et la portée de la question formulée seront également prises en compte. La problématisation historique sera à remettre le 6 décembre et vaudra pour 15 % de la note finale.

SYNTHÈSE ARGUMENTÉE

a) Objectifs :

La synthèse argumentée constitue l'aboutissement de la démarche menée au cours de la session. Cette évaluation vise à développer la capacité de construire une démonstration historique et de communiquer par écrit une réponse claire, nuancée et rigoureusement argumentée. Elle doit permettre à l'étudiant.e d'articuler un concept théorique, des études scientifiques et les éléments de preuve tirés d'une source.

b) Démarche :

En s'appuyant sur les évaluations réalisées au cours de la session, chaque étudiant.e produira un texte argumentatif répondant à la problématique précédemment formulée. La synthèse devra reprendre, réviser et mobiliser les acquis des travaux antérieurs afin de construire une démonstration cohérente. Elle comprendra une introduction, un développement structuré, une conclusion et une bibliographie, et respectera les normes de présentation des travaux en histoire.

c) Évaluation :

Seront évaluées la pertinence de la réponse apportée à la problématique, la cohérence de la démonstration et la qualité de l'articulation entre le concept théorique, les études scientifiques et la source. La capacité à reprendre et à améliorer les éléments élaborés au cours de la session, la clarté de la rédaction et le respect des normes de présentation seront également pris en compte. La synthèse argumentée sera à remettre le 21 décembre et vaudra pour 25 % de la note finale.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travaux pratiques	**20%**	**Remises hebdomadaires**
Bibliographie annotée	**15%**	**4 octobre**
Présentation orale enregistrée	**10%**	**1er novembre**
Étude de source	**15%**	**22 novembre**
Problématisation	**15%**	**6 décembre**
Synthèse argumentée	**25%**	**21 décembre**

Rappel : selon les règlements pédagogiques du département d'histoire, pour valider le cours, **l'ensemble des évaluations prévues doivent être réalisées**. En cas d'impossibilité justifiée par l'étudiant.e, et avec l'accord de l'enseignant, des reprises ou travaux compensatoires pourront être mis en place. À défaut, toute évaluation non réalisée entraîne un échec au cours.

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Évaluations
1	14 septembre	Introduction générale : « Faire » de l'histoire à l'université	
2	21 septembre	Se documenter : trouver des études scientifiques	
3	28 septembre	Gérer et présenter ses références : la bibliographie	Bibliographie annotée (15%)
4	5 octobre	**Élections**	
5	12 octobre	**Action de Grâce**	
6	19 octobre	Lire des études : annoter et décortiquer un texte	
7	26 octobre	**Semaine de lecture**	Exposés oraux enregistrés (10%)
8	2 novembre	Décrire : les sources en histoire	
9	9 novembre	Formaliser : le traitement de données historiques	
10	16 novembre	Analyser : les preuves en histoire	Étude de source (15%)
11	23 novembre	Contextualiser : comparer des études	
12	30 novembre	Problématiser : poser une question historique	Évaluation des enseignements
13	7 décembre	Interpréter : formuler des idées en histoire	Problématisation (15%)
14	14 décembre	Démontrer : la démarche d'écriture en histoire	
15	21 décembre	Rencontres individuelles	Synthèse argumentée (25%)

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence des étudiant.e.s pour l'ensemble des séances est essentielle à la réussite du cours. Des aménagements pourront être mis en place en cas de contraintes ponctuelles. Une participation active est attendue de chaque étudiant.e, le matériel requis doit être en sa possession et les lectures prescrites doivent être faites.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Toutes les évaluations ainsi que les travaux pratiques devront être remis sous format numérique dans les espaces de dépôt du Moodle du cours en format Word (.doc ou .docx) : **Aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée**.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, tous les travaux corrigés seront remis avec rétroaction via l'interface de dépôt de Moodle.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique : à lire impérativement en prévision de la session, et à avoir avec soi pour chaque séance (version numérique sur Moodle)

LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant: guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006, 259p. [disponible à la Coop de l'UQAM]

Les autres lectures préparatoires et/ou d'approfondissement seront communiquées via Moodle

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Une bibliographie complémentaire sera rendue disponible sur la plateforme Moodle du cours au début de la session.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des ressources et services offerts	https://portailetudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique nº 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	
Situations problématiques et processus administratifs officiels	https://portailetudiant.uqam.ca/plaintes/
Alertes UQAM	https://uqam.ca/alertes/

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement nº 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailetudiant.uqam.ca/liberte-academique/

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.